

**SESSION DU 14 MARS 2016****RAPPORT N° EDU 17**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

**■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION****■ SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS****9240****4 - Mission Education****45 - Citoyenneté et lien social****PROGRAMME 321 - CITOYENNETÉ**

La politique départementale en faveur de la citoyenneté et du lien social s'adresse à tous les Meurthe-et-Mosellans, quels que soient leur âge, leur situation sociale et professionnelle, leur lieu de vie.

Le rapport « Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante », adopté lors de la session extraordinaire du 11 janvier 2016, confirme l'engagement de la collectivité dans cette direction en même temps qu'il renforce et amplifie l'action du département autour de 4 axes complémentaires :

- une meilleure prévention de la marginalisation des jeunes en leur permettant d'accéder à la réussite éducative et à l'insertion sociale et professionnelle,
- une action renforcée en direction des territoires qui peuvent se sentir marginalisés,
- la réaffirmation du principe de laïcité par la reconnaissance de l'égale dignité des cultures, du principe fondamental du respect des religions, de l'accès de tous sans discrimination aucune à la citoyenneté qui implique l'ensemble de la société,
- la prévention de la radicalisation, à laquelle le département contribue déjà.

A travers cette politique, le conseil départemental :

- promeut les valeurs de respect et de solidarité,
- favorise l'accès à la citoyenneté des jeunes et des personnes en situation difficile, notamment par la culture et les loisirs,
- investit dans l'éducation à la citoyenneté, la démocratie et la fraternité en accompagnant les associations,
- permet aux habitants de prendre toute leur place dans les projets de territoire, propose des espaces de débat, de rencontres et de construction, soutient les projets portés directement par les habitants et les associations,
- contribue à la lutte contre toutes les formes de discriminations en soutenant les initiatives citoyennes, locales et associatives.

Ces orientations se concrétisent dans l'ensemble des politiques publiques du département, notamment la politique Education, la politique du développement social et la politique de la ville. Elles donnent lieu à des actions construites en lien avec les associations de Meurthe-et-Moselle et prennent place dans le cadre de partenariats solides entre la collectivité départementale et le monde associatif dans sa diversité. Il vous est proposé de poursuivre notre soutien à ces associations notamment dans le cadre des Contrats Territoire Solidaire ; Le budget consacré aux actions culturelles s'inscrit dans l'environnement contraint dans lequel s'inscrit la collectivité départementale du fait du financement des AIS, de la diminution de l'autonomie fiscale et de la baisse des dotations de l'Etat.

A noter cependant que, comme indiqué dans le rapport général de présentation du BP 2016, il vous est proposé de consacrer une part des recettes des droits de mutation à titre onéreux perçus fin 2015, supérieurs aux prévisions, à la création d'une enveloppe exceptionnelle de 700 000€ qui sera réservée dans les crédits de la mission Education.

Cette enveloppe exceptionnelle permettra ainsi de limiter les effets des réductions de niveaux de dépenses détaillées dans les budgets des politiques publiques consacrées à l'éducation populaire, aux sports, à la culture et à la citoyenneté.

Il vous est proposé aussi d'affirmer notre action dans deux directions : la lutte contre les discriminations et le Service civique :

### **1- La lutte contre les discriminations**

Dans le cadre de sa **politique de lutte contre les discriminations**, le conseil départemental agit pour favoriser une citoyenneté active et inclusive. C'est dans cette logique que l'assemblée départementale a adopté, dès les sessions des 31 janvier 2005 et 22 octobre 2007, deux axes stratégiques en matière de lutte contre les discriminations :

- L'affirmation de la non-discrimination au sein des ressources humaines du département ;
- La contribution collective du conseil départemental et de ses partenaires à l'évolution des représentations pour réduire les risques d'actes discriminants dans la vie des Meurthe-et-Mosellans.

Aussi, le conseil départemental a organisé un échange permanent autour de cette problématique avec de multiples acteurs et s'engage, en partenariat avec les porteurs de projets de prévention, pour lutter contre les stéréotypes par :

- l'inscription dans les politiques publiques départementales : le programme égalité, lutte contre les discriminations, croise toutes les politiques publiques du département ;
- un événement départemental annuel, les rencontres « Egalité, Fraternité, Agissez ! » (EFA), qui permet de mettre en avant les valeurs de solidarité, de débattre sur les grands enjeux sociétaux actuels liés aux discriminations et de donner la parole aux citoyens et aux acteurs sociaux. Elles rassemblent environ 4000 personnes autour d'une cinquantaine de manifestations sur tout le département ;

- des actions intégrées à d'autres programmes ou projets et qui permettent de sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes. Le département appuie les partenaires engagés et favorise les temps d'échange et d'information sur les thématiques qu'ils portent ;
- le soutien aux actions éducatives en direction des collégiens et des jeunes en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle et l'Agence Régionale de Santé : 60 collèges participent à la démarche initiée par le conseil départemental « Cet autre que moi ».

Il est prévu un budget de prestations de 18 000 € pour la mise en œuvre de manifestations et d'actions diverses de valorisation et de promotion de la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre, la 10<sup>e</sup> édition des rencontres « Egalité, Fraternité, Agissez ! », avec un programme renforcé, sera un événement majeur de l'année 2016.

## **2- Le Service Civique**

Concernant **la mise en œuvre du Service Civique**, le conseil départemental, dans le cadre de son ambition pour la jeunesse, a eu dès l'été 2010 une démarche de portage volontariste.

Au terme de 5 années, le bilan s'avère **très positif**. Les **résultats quantitatifs et qualitatifs** sont non seulement **conformes aux objectifs** de l'assemblée départementale mais aussi **très largement reconnus par l'Agence du Service Civique, les services de l'Etat et les partenaires de nos politiques Education et Jeunesse**.

Le conseil départemental a en effet accueilli, depuis le 1er janvier 2011, 450 volontaires de 17 à 25 ans, dont 175 dans les services, 245 dans les collèges et 30 à la couveuse IdéeCap'. Ce dispositif très innovant a permis d'auditionner 50 jeunes porteurs de projets relevant des 5 défis identifiés lors des ateliers départementaux. Désormais accompagnés par l'équipe de la direction de l'Economie Solidaire et de l'Insertion, 25 d'entre eux ont abouti à des actions relatives à l'organisation de manifestations socioéducatives et culturelles intégrant des composantes citoyennes, de solidarité et de développement durable ou à des projets de colocation entre seniors.

Le bilan de cette couveuse confirme la pertinence de ce dispositif qui permet d'accompagner les jeunes vers la concrétisation de leurs projets. Depuis 2015, ce dispositif accompagne des projets collectifs à dimension de développement social territorial et de relais territorial de l'engagement volontaire.

**Parmi les 365 volontaires qui ont achevé leurs missions, plus des 3/4 ont trouvé un emploi en contrats d'avenir, en CDD ou en CDI ou encore ont repris leurs études, le plus souvent en alternance.**

L'objectif de mixité sociale est illustré aussi bien par des missions menées par des volontaires, en équipe et binômes de jeunes de niveaux très différents, que par l'intégration dans nos équipes de jeunes de 18 nationalités différentes et de 13 jeunes reconnus travailleurs handicapés.

Le relais du service civique a également accompagné, en partenariat avec des fédérations d'éducation populaire, une vingtaine de jeunes Meurthe-et-Mosellans dans la réalisation de missions à l'international sur tous les continents, notamment des jeunes en difficulté accompagnés par des éducateurs de prévention spécialisée du Lunévillois.

Le conseil départemental accompagne également une centaine de communes, associations et établissements d'enseignement ainsi que des organismes d'accueil de personnes handicapées qui ont sollicité des conseils et une assistance pour le montage de projets d'accueil de volontaires, l'obtention d'un agrément et le recrutement de jeunes. Plus de 1885 volontaires se sont engagés en Meurthe-et-Moselle depuis le lancement du service civique en 2010 dont plus de 90 % expriment leur satisfaction. C'est la moitié du total de services civiques pour toute la Lorraine. C'est aussi, ramené au nombre d'habitants, le double de la moyenne nationale.

Au plan national, l'Agence a comptabilisé plus de 85 000 volontaires. L'Etat prévoit pour 2016 de développer l'offre de missions afin de permettre l'engagement de 120 000 volontaires soit plus du double qu'en 2015.

**Pour 2016, le conseil départemental souhaite poursuivre et accentuer la mise en œuvre du service civique** afin de favoriser l'engagement de jeunes de tous milieux et la réalisation de missions notamment liées à la solidarité. L'objectif est que 2 000 jeunes soient, d'ici 2021, accueillis en Service Civique en Meurthe-et-Moselle avec comme priorités :

- que ces missions soient accessibles en priorité aux jeunes les plus fragiles,
- que les missions de Service Civique portent sur l'accompagnement de ces jeunes ou le développement d'actions d'engagement et de citoyenneté dans les secteurs cumulant les facteurs de précarité,
- le développement de nouvelles formes de Service Civique ou de volontariat, dont celui développé avec le SDIS, mais aussi le programme « Diversité et participation » développé par l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), le Service Volontaire Européen, l'engagement volontaire pour les bénéficiaires du RSA,
- la coopération internationale, favoriser l'engagement citoyen dans toutes ses formes, dans les collèges, auprès des jeunes notamment en faisant évoluer la Pépinière « Idée Cap » vers un tiers lieu accompagnant tous ceux d'entre eux qui ont un projet d'intérêt général.

Les actions d'animation, de communication et d'évaluation seront financées par des crédits d'un montant de 25 410 €

Elles pourront également mobiliser des financements sur l'enveloppe de 50 000 € de l'opération « projets d'emplois solidaires » (programme 111), consacrée à Idée Cap et gérée par la Direction de l'Economie Solidaire et de l'Insertion.

Concernant le Service Volontaire Européen, notre collectivité a obtenu de l'Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport son accréditation en tant qu'organisation d'accueil et de coordination du Service Volontaire Européen pour

une durée de 3 ans. Cette accréditation est complétée par un accord de subvention d'un montant total de 43 518,98 € Pour 2016, une recette de 8 703 €est inscrite.

Enfin, telle que prévue dans le rapport « Bâtir une République plus unie et plus exigeante », une Mission « engagement & citoyenneté » sera créée à moyens constants, dès début 2016, afin de suivre la mise en œuvre de ces différentes actions qui étaient, jusqu'à présent, portées de manière éclatée au sein de notre organisation. Cette réunion permettra de renforcer leur portée en leur donnant davantage de cohérence et de donner une meilleure lisibilité à l'action départementale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 14 H 42, sous la présidence de **Mme Valérie BEAUSERT-LEICK**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu** et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, BILLOT Véronique** et **LASSUS Anne**.

## **DELIBERATION**

### **RAPPORT N° 17 - 4 - MISSION EDUCATION - 45 - CITOYENNETE ET LIEN SOCIAL**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire,

- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Commission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Citoyenneté et lien social</b>	<b>30 000</b>	<b>43 410</b>
Programme	P321 - 321 Citoyenneté	30 000	43 410
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>	<b>43 410</b>

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	28 500	28 500
67	Charges exceptionnelles	1 500	14 910
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>	<b>43 410</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Citoyenneté et lien social</b>	<b>0</b>	<b>8 703</b>
Programme	P321 - 321 Citoyenneté	0	8 703
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>8 703</b>

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	0	8 703
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>8 703</b>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016  
LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

  


Mathieu KLEIN